

# AVIS PUBLIC

---

---

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 462-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 382-19 AFIN D'AJOUTER UN USAGE CER (COMPLEXE ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL)**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire tenue le 7 février 2023, le conseil municipal de la Ville de Dunham a entamé le processus d'adoption du Règlement n° 462-23 modifiant le Règlement de zonage n° 382-19 afin d'ajouter un usage CER (complexe environnemental régional).

Ce projet de règlement modifie le Règlement de zonage n° 382-19 tel que modifié et a pour objet de répondre à l'exigence de concordance à la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC Brome-Missisquoi et cela inclut :

- a) d'ajouter un groupe d'usage CER (complexe environnemental régional) ainsi que ses normes et sa grille de spécifications;
- b) de prévoir les normes requises quant à la coupe ou l'abattage d'arbres ainsi que des normes pour un écran végétal et une clôture des sites visés.

La description détaillée des modifications concernées peut être obtenue à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0 sur les heures d'ouverture ou en vous adressant à [greffe@ville.dunham.qc.ca](mailto:greffe@ville.dunham.qc.ca)

L'assemblée publique de consultation quant à ce règlement sera tenue le 20 mars 2023 à 18 h 45 dans la salle du conseil au 3777, rue Principale, Dunham (Québec) J0E 1M0. À cette occasion, le projet de règlement sera expliqué ainsi que sa procédure d'adoption. Les personnes qui désirent se faire entendre quant à ce projet de règlement auront également l'opportunité de le faire. De plus, la Ville acceptera les commentaires écrits au sujet de ce projet de règlement jusqu'au 31 mars 2023 à 13 h. Ainsi, toute personne ou organisation désirant s'exprimer sur ce projet de règlement peut le faire à l'assemblée publique de consultation ou en transmettant des commentaires écrits, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- [greffe@ville.dunham.qc.ca](mailto:greffe@ville.dunham.qc.ca)
- 3777, rue Principale, Dunham (Québec), J0E 1M0

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du projet de règlement à l'hôtel de ville au 3777, rue Principale, Dunham (Québec), J0E 1M0 ou sur le site Internet de la Ville de Dunham à l'adresse suivante :

<https://www.ville.dunham.qc.ca/fr/projets-de-reglements-et-reglements/projets-de/>

Le rapport en lien avec l'assemblée publique de consultation ainsi que la consultation écrite sera déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2023.

**FAIT À DUNHAM, CE 15<sup>E</sup> JOUR DE FÉVRIER 2023.**



---

**Jessica Tanguay,**  
Greffière